

Former sans exclure

Manifeste 2005 – Genève



Genève, le 6 mars 2010

Concerne : consultation sur l'avant-projet de règlement du cycle d'orientation (loi 10176)

Madame, Monsieur,

Nous remercions le Département de l'instruction publique d'avoir initié un processus de consultation à propos du nouveau règlement du Cycle d'orientation. Nous regrettons par contre que le questionnaire à compléter ne laisse de place que pour apprécier le degré de « conformité » ou de « cohérence » entre la loi et son règlement d'application. Il est bien entendu que le scrutin est derrière nous, et qu'il n'est pas à refaire aujourd'hui : mais les articles en cause peuvent être parfaitement *conformes* au cadre législatif, tout en l'interprétant de façon minimaliste ou maximaliste. Et c'est bien là que le bât blesse : pourquoi les normes de promotion se resserrent-elles à un point tel que Genève s'apprête à régresser d'un seul coup de près de 40 années ?

La promesse d'« une école exigeante pour tous les élèves mais pas plus sélective » est une formule rhétorique tant qu'elle se transforme en un règlement qui « prévoit un équilibre entre les normes d'entrée plus resserrées et un important dispositif pour favoriser ensuite l'orientation promotionnelle ». Comme le montrent les enquêtes internationales et toute la recherche en éducation, sélectionner plus durement, plus tôt, pour le faire plus doucement, plus tard, est contre-indiqué. C'est ce que nous souhaitons ici rappeler.

*

Soyons directs et regardons les chiffres tels qu'ils sont : les élèves du primaire étaient promus jusqu'ici en regroupement A avec la note 4.0 dans les trois disciplines de passage. On propose de faire passer l'exigence à deux fois 4.5 et une fois 5.0 au minimum.

À partir de là, de deux choses l'une :

- Soit 80% des élèves continueront d'être promus dans la filière supérieure du CO, et ceux qui obtenaient 4.0 dans le passé obtiendront mécaniquement 4.5 ou 5.0 pour les mêmes performances à l'avenir. On ne peut pas dire que l'exigence se sera élevée, encore moins que les notes scolaires protégeront les élèves les plus faibles et leurs familles de l'arbitraire et de l'approximation.
- Soit l'échelle de notation ne bougera pas, et la sélection en fin d'école primaire sera effectivement et lourdement renforcée. Une école pas plus sélective? Comment peut-on, dans de telles conditions, sérieusement l'espérer (et le promettre) ?

Ce que l'on peut au contraire anticiper, si le règlement proposé reste tel qu'il est, c'est :

- Une sélection beaucoup plus sévère au degré 8. Les chiffres qui circulent annoncent 45% d'orientation vers la filière haute (LS=A), contre 80% actuellement (pour le reste : 37% en LC=B ; 18% en CT=C). *Cela veut dire que 55% des élèves contre 20% jusqu'ici seront écartés à l'avenir du regroupement le plus stimulant.* Cela reviendra à faire quasiment tripler le taux de rétention du 8^e degré... *Sur une classe de 20 élèves, 11 au lieu de 4 seront éconduits de la voie gymnasiale dès l'âge de 12 ans, avec la vague promesse d'y revenir plus tard (promesse qui n'engagera que ceux qui la croiront...).* Comment réagiront les parents ? Et comment les enseignants du primaire pourront-ils faire face à leur angoisse, leurs revendications, leur pression ?
- On ne voit qu'une issue : ils seront obligés de faire cascader les mauvaises nouvelles vers le bas. Comme le 4.0 sera jugé suffisant pour franchir tous les degrés pendant les 8 premières années d'école (et à l'intérieur du CO), mais insuffisant pour passer sans encombre d'un ordre

d'enseignement à l'autre, un élève pourra être noté « suffisant » pendant toute son école primaire, mais recalé à l'entrée au CO. Qui comprendra un tel paradoxe ? Comme les enseignants de 8^e ne pourront pas mettre 30 à 50% d'élèves à la marge sans que rien n'ait été formellement signifié plus tôt, la pression sélective sera mécaniquement communiquée aux degrés précédents (obligés d'augmenter leurs taux de redoublements ?)

- Au total, le CO pratiquera (peut-être...) des orientations promotionnelles, mais au prix d'orientations vers le bas équivalentes au primaire ! Autrement dit, Genève sélectionnera tôt pour ne pas avoir à le faire tard. C'est à l'opposé de ce que font les systèmes les plus justes et les plus efficaces (les moins sélectifs et les plus exigeants...). Les études montrent d'ailleurs que plus le tri entre les élus et les autres est anticipé, plus les familles de milieu populaire sont pénalisées : leurs enfants n'ont pas le temps de progresser, et elles sont moins fortes pour obtenir les soutiens et les dérogations qui permettent de se faufiler entre les écueils (voir par exemple : Elliott, A. (2007). *State Schools since the 1950s : the good News*. UK-Stroke on Trent & USA-Sterling : Trentham Books. – Wössmann, L. (2007). *Lezte Chance für gute Schulen. Die 12 grossen Irrtümer und was wirklich ändern müssen*. München : Zabert Sandmann. – Duru-Bellat, M. (2009). *Le mérite contre la justice*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques. – Dubet, F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Seuil.)
- L'augmentation importante de la sélection à la fin du primaire et lors de l'entrée au CO aura ainsi pour conséquence une augmentation importante des recours juridiques, principalement par les familles les mieux dotées d'avocats ou d'appuis hauts placés, augmentant de ce fait l'inégalité sociale devant la sélection scolaire.

Que la consultation sur ces règles irrationnelles soit prioritairement organisée dans les établissements du CO montre l'ampleur du malentendu, puisque *ce sont les écoles primaires – et d'abord elles – qui seront durement affectées par la contre-réforme dans leur travail et leur rapport aux usagers* (et sans un franc supplémentaire à leur budget). Comme nous l'avons écrit ailleurs et plusieurs fois dans le passé – y compris devant le DIP et la Commission de l'enseignement du Grand Conseil qui a préparé la loi – après le retour du redoublement et des moyennes chiffrées, les instituteurs devront assumer le « sale boulot » : celui de décourager les élèves les moins bien nés de croire trop longtemps en l'égalité des chances...

*

Si ce projet de règlement a un seul mérite, c'est donc celui de démontrer à quelles extrémités et quelle hypocrisie le débat genevois sur l'école nous aura collectivement menés. Non seulement les règles et les lois dissuaderont les familles fragiles de viser haut et de persévérer, mais en plus cache-t-on cette régression sous des slogans trompeurs et anesthésiants, qui n'abusent précisément que les personnes les moins informées, celles qui ont le tort de faire confiance à l'école. C'est très injuste. Et est-ce honnête vis-à-vis de ceux que l'on prétend aider ?

C'est avec tristesse que nous prenons donc acte d'une situation qui ne pourra pas durer : l'école genevoise ne supportera pas la pression que les scrutins populaires ont programmée, et nous serons collectivement forcés de réformer la contre-réforme. Nous proposons du coup d'en rester provisoirement – *pour au moins ne pas aggraver la situation* – aux conditions actuelles d'accès au CO. La loi le permet : puisque nous savons que la surinterpréter sera néfaste, pourquoi aller au-delà ? Si une pédagogie performante et les millions dégagés rendent des orientations vers le haut possibles ensuite, les promesses électorales seront bien mieux tenues : l'école obligatoire genevoise sera moins sélective, donc plus exigeante qu'avant. Et puisque nous aurons démontré que la mobilité ascensionnelle est possible à 12 ans, il ne restera plus qu'à redistribuer les millions et à la pratiquer dès 4 ans.

Le Comité de Former sans exclure

Annexe : le questionnaire de consultation

Copies : SPG, GAPP, FAMCO, APECO